



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2022

À l'ordre du jour :

- Restructurations de services liées au Nouveau Réseau de Proximité pour 2023 (pour avis)
- Fusion des secteurs d'assiette dans les SIP de Lorient et de Vannes (pour avis)
- Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP
- Dispositif de renfort des services de publicité foncière et d'enregistrement
- Tableau de bord de veille sociale 2021



Un CTL très dense où la CGT a de nouveau rejeté le NRP. Les premiers dégâts personnels et professionnels sont déjà visibles dans les services restructurés, les collègues vont mal.

Nous avons également revendiqué de nouvelles mesures pour le pouvoir d'achat, vous pouvez les retrouver dans notre déclaration liminaire en pièce jointe.

A noter que l'assistante sociale était invitée pour la 1ère fois à ce Comité.

➔ **Restructurations de services liées au Nouveau Réseau de Proximité pour 2023**

Voici la liste des opérations à venir pour 2023 :

- Transfert du SIE d'Auray vers ceux de Vannes et Lorient
- Transfert de l'activité amendes de la trésorerie de Vannes Municipale vers le SGC d'Auray
- Création du service de gestion comptable (SGC) de Vannes
- Fermeture de la trésorerie de Malestroit
- Déménagement du pôle de recouvrement spécialisé (PRS) de Vannes vers Auray
- Transfert des missions du SIP d'Auray vers ceux de Lorient et Vannes et constitution d'une antenne du SIP de Lorient à Auray

Les documents de travail qui nous ont été transmis étaient incomplets, l'impact sur l'immobilier était absent ainsi que le nombre d'agents suivant leurs missions.

- Concernant la **suppression de la trésorerie de Malestroit**, les missions sont transférées à Pontivy sauf les établissements hospitaliers qui partent à Ploërmel. 2 agents seront affectés à Ploërmel. Des agents ont été affectés à Pontivy par anticipation mais il y aura des vacances de postes. Ce qui inquiète les collègues déjà bien surchargés. Le poste de A+ est transformé en CDL. La Direction a reconnu les difficultés pour affecter des agents sur Pontivy et Ploërmel. Le transfert des archives sera effectué par des déménageurs.

- Concernant la **création du SGC de Vannes**, la Direction avait choisi d'intégrer la paierie départementale au sein du SGC, un autre choix avait été fait dans d'autres départements

conservant son entité à la paierie. La trésorerie de Vannes -Ménimur intègre également le SGC. Les agents de la Paierie et de Ménimur ont l'obligation de suivre leur mission, la restructuration étant sur la même commune.

La CGT a demandé si les applications informatiques et notamment Hélios étaient en capacité d'absorber toutes ces charges car il semble y avoir des difficultés. Réponse de la Direction : les améliorations sont en cours, des assistants digitaux sont mis en place ainsi que des comités d'utilisateurs. Les agents nous ont également fait remonter qu'il y avait de forts ralentissements du réseau internet.

A l'occasion de ce point, nous sommes intervenus fortement sur les grosses difficultés rencontrées par les nouveaux SGC et notamment celui de Lorient : des collègues en souffrance avec des charges énormes et un effectif pas suffisant pour y faire face. Et un manque de considération aussi envers les agents. Des interrogations également sur le rôle du CDL par rapport au SGC. La CGT relaiera également ces difficultés en CHSCT.

- Concernant l'activité **amendes** : le service transféré à Auray sera composé de 4 agents, 1 venant de Vannes et 3 du futur ex-SIE d'Auray. Ce qui est largement insuffisant. La Direction a reconnu qu'il fallait y apporter une attention particulière.

- Concernant le **PRS** : le service bénéficie d'un emploi supplémentaire, 1 A+ 2 A et 3 B suivent leur mission à Auray.

- Concernant les **SIE** : 2 collègues du SIE d'Auray suivent leur mission à Lorient, 2 partent à Vannes. Le remplaçant du A + à Lorient sera connu en fin d'année. En liminaire, la CGT a déclaré qu'il était insensé de faire supporter 2 fusions en un an aux SIE de Lorient et de Vannes, les agents sont fatigués.

Et une grosse pensée pour les collègues du SIE et du SIP d'Auray qui voient leur service disparaître et qui se sont battus pour son maintien.

- Concernant le **transfert du SIP d'Auray à Vannes et Lorient** : la mission comptable est transférée à Lorient car elle ne peut être partagée. Un accueil et un service recouvrement resteront à Auray (10 emplois).

6 agents suivent leur mission à Vannes, 6 à l'antenne à Auray.

Le maintien d'un SIP de pleine compétence aurait eu tout son sens. Nous avons toujours et encore des doutes quant à la pérennité de l'antenne sur le site d'Auray.

Avant de passer au vote, la CGT a rappelé que le maintien de services sur Auray avait été conquis grâce à la lutte des agents, des élus et de leurs OS.

Nous rappelons que le maintien du SIE et du SIP auraient été tout à fait légitimes. La CGT estime qu'il faudrait un nouveau bâtiment, l'actuel étant particulièrement « tarabiscoté ».

Nous avons aussi fait remarquer que venir travailler à Troadec pour les agents n'était pas un cadeau vu les problèmes de luminosité et de surfaces.

Pour le Directeur, le NRP est positif même s'il y a des difficultés à le mettre en œuvre.

Pour la CGT, le NRP est négatif et sa mise en œuvre fait souffrir les agents.

La CGT a donc voté **contre** ce nouveau volet de restructurations NRP. Les autres OS ont également voté contre.

Pour info, nous avons appris qu'il existait une **indemnité de départ volontaire** liée aux restructurations, qui peut-être demandée à partir de 2 ans avant l'âge légal de départ à la retraite.

Les autres dispositifs existant : la prime de restructuration et l'IAMF (l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, prime versée en fonction du nombre de jours de formation suivis suite à changement de poste).

➔ **Fusion des secteurs d'assiette dans les SIP de Lorient et de Vannes (pour avis)**

La Direction souhaite étoffer les secteurs car les effectifs s'amoindrissent. Ce qu'il faut rappeler en fait, c'est que désormais c'est l'informatique qui est structurante et qui modèle les organisations du travail.

Vote contre à l'unanimité des représentants du personnel

➔ **Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFiP**

Ce transfert à la DGFiP concerne la taxe aménagement ainsi que la part « logement » de la redevance d'archéologie préventive. Cette taxe est transférée au SDIF de Ploërmel.

En plus de GMBI, l'application GesLoc sera déployée à l'automne 2022 avec 3 modules : Surf pour la surveillance, le suivi et la relance des déclarations foncières et des taxes d'urbanisme (à la place de Lascot), Evaloc pour la prise en charge des déclarations foncières et l'évaluation du bien et gestion TU pour la prise en compte des éléments de taxes d'urbanisme et leur liquidation.

La DDFiP du Morbihan sera dotée de 5 emplois (B et C) : 3 au 1/9/2023 et 2 au 1/9/2024. 2 collègues de la DDTM suivent leur mission pour l'instant. Un appel complémentaire aux candidatures vient d'être fait. La DGFiP ne serait-elle plus attractive, bizarre ? C'est une nouvelle mission que les collègues du SDIF sont dans l'incapacité de prendre en charge, le service est sur les rotules ! Et la Direction est incapable de nous dire quel est le volume de charge pour ce transfert de taxes. Les collègues suivront des formations d'ici la fin de l'année.

➔ **Dispositif de renfort des services de publicité foncière et d'enregistrement**

Les SPFE de Vannes et de Lorient subissent une grosse pression actuellement avec les objectifs que la Direction leur a assigné. Un dispositif de renfort a été mis en place mais il est largement insuffisant (BNI-PF, SAPF, EDR, « entraide » interrégionale et collègues d'autres services).

Ce qui met en rogne les collègues, c'est que l'objectif de délai de publication qui a été écrit dans le document de travail n'est absolument pas le même qui avait été discuté avec les chefs de service. 150 jours à atteindre au 31 décembre, c'est absolument irréaliste. L'objectif national, fixé par la DG est même de 115 jours !

Les collègues font déjà tout ce qu'ils peuvent pour faire baisser ce délai, et ce délai baisse progressivement mais l'objectif fixé par la Direction est inatteignable !

Le Directeur compte sur un marché immobilier moins dynamique mais c'est de renforts dont les services ont besoin et ils n'ont pas de marge de manœuvre. La DG a déclaré vouloir renforcer cette mission en emplois (par redéploiement), la Direction nous a répondu que l'ouverture prochaine du fichier immobilier aux notaires permettrait d'alléger les tâches des services. Le « retard » constaté ne serait donc pas uniquement un problème d'organisation du travail ?

Il serait également temps d'attribuer les nouveaux écrans au SPF de Vannes, ils sont enfin

budgetés par le CHS-CT, cela permettrait d'améliorer leurs conditions de travail ! (Nous avons appris qu'ils avaient enfin été installés après le CTL).
Les collègues sont des professionnels, laissez-les travailler correctement et supprimez cet objectif au 1^{er} janvier!

Tableau de bord de veille sociale 2021

Un tableau rempli d'indicateurs qui permettent de repérer des agents qui font trop d'heures et qui sont écrêtés, le taux de couverture des emplois, le taux de rotation des agents etc, mais qui, au final ne reflète pas la réalité des conditions de travail des agents.

Pour info, 45 % des agents utilisent le télétravail.

La Direction nous a aussi parlé d'éco-responsabilité et de sobriété énergétique.

Le chauffage devrait être mis en route le 17 octobre et la température devra être fixée à 19°. Il faudra être discipliné, nous a-t-on dit !

Suite au vote contre unanime sur 2 points, nous avons choisi de siéger à la **2nde convocation**. Nous sommes à nouveau intervenus sur le délai de publication du SPF. Il nous a semblé que le ton de la Direction avait changé en parlant de cible et non plus d'objectif.

Globalement, la Direction a reconnu qu'il y avait des difficultés à recomposer les services dans le cadre du NRP. Les équipes ont été fortement brassées, il faut stabiliser tout cela.

Et, pour finir, une discussion sur le changement des instances au 1^{er} janvier 2023 puisque le CTL fusionne avec le CHSCT pour devenir le CSA local.



Vos élus CGT en CTL :

Christophe RISSEL
Expert : Stéphane GALLAIS

Albane GUILLOU